

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le - 4 AVR. 2024

ID : 026-212601652-20240402-DELIB20240424-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : - 4 AVR. 2024

OBJET :

Budget Primitif 2024 - Budget annexe Locaux
Commerciaux

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Votants : 26

N° 2024.04.24

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 26 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
Monsieur Sébastien AMBLARD est désigné secrétaire de séance

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Duilio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Thierry SANCHEZ, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Christian CHABERT (Pouvoir à N. MANTONNIER), Christiane LAMBERT (pouvoir à E. BERNARD), Dan VILLIOT (pouvoir à M. NIVOT), Fabien PLANET (pouvoir à T. SANCHEZ), Francine DAMBRINE (pouvoir E. DELPONT),

ABSENTS : Anne-Lise VIALLOIN, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY (excusée)

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines, présente le projet du Budget Annexe des Locaux commerciaux pour l'exercice 2024, pour les montants totaux suivants :

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le - 4 AVR. 2024

ID : 026-212601652-20240402-DELIB20240424-DE

S²LO

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Comptes	Désignation	Montant	Comptes	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	25 000,00 €	013	Produits des services, du domaine et ventes	0,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés		75	Autres produits de gestion courante= loyers et récupération de charges	30 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	50,00 €	77	Produits exceptionnels= versement d'un loyer par la commune (budget principal)	7 916,92 €
66	Charges financières = intérêts des emprunts 2 919,75	3 200,00 €			
66	Charges financières = ICNE 1113,73	-338,03 €			
67	Charges exceptionnelles	100,00 €			
Dépenses réelles		28 011,97 €	Recettes réelles		37 916,92 €
002	Résultat de fonctionnement Déficit	0,00 €	002	Résultat de fonctionnement Excédent	4 810,40 €
023	Virement à la section d'investissement= Autofinancement des investissement	4 425,15 €	042	Opération d'ordre entre sections	4 200,00 €
042	Opération d'ordre entre sections = dotation aux amortissements	14 490,20 €	776	Différence sur réalisations	0,00 €
Dépenses d'ordre		18 915,35 €	Recettes d'ordre		8 010,40 €
Total des dépenses de fonctionnement		46 927,32 €	Total des recettes de fonctionnement		46 927,32 €

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Comptes	Désignation	Montant	Comptes	Désignation	Montant
020	Dépenses imprévues	0,00 €	10	Excédent de fonctionnement capitalisés	3 342,37 €
16	Emprunts	14 715,35 €			
Dépenses réelles		14 715,35 €	Recettes réelles		3 342,37 €
001	Résultat d'investissement déficit	3 342,37 €	021	Virement de la section de fonctionnement =Autofinancement des investissement	4 425,15 €
040	Opérations d'ordre entre sections	4 200,00 €	040	Opérations d'ordre entre sections = Amortissement des biens	14 490,20 €
Dépenses d'ordre		7 542,37 €	Recettes d'ordre		18 915,35 €
Total des dépenses d'investissement		22 257,72 €	Total des recettes d'investissement		22 257,72 €

Vu la présentation opérée en Commission des finances en date du 22 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 19 Pour et 7 Abstentions :

- **DÉCIDE** que le vote du budget soit effectué "par chapitre", c'est-à-dire que les dépenses et recettes soient autorisées jusqu'à concurrence du montant voté dans le chapitre concerné ;
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du Budget annexe des Locaux commerciaux.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Francis FAYARD

Le secrétaire de séance,

Sébastien AMBLARD

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le - 4 AVR. 2024